

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le premier avril à dix-huit heures trente minutes,

Le conseil municipal légalement convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CLIQUET, Maire d'ESCOVILLE.

LISTE DE PRESENCE DES ELUS

<i>NOM – PRENOM</i>	<i>Présent(e)</i>	<i>Excusé(e)</i>	<i>Absent(e)</i>	<i>Pouvoir</i> à _____
CLIQUET Christophe	☒	☐	☐	☐ _____
FLAUX Nadine	☒	☐	☐	☐ _____
HILBÉ Franck	☒ Arrivé à 18h55	☐	☐	☐ _____
ROYEAU PELTIER Aurélia	☒	☐	☐	☐ _____
BOSCH LHONNEUR Ginette	☒	☐	☐	☐ _____
LABRUDE Éric	☒	☐	☐	☐ _____
TOUROUTE Carolle	☒	☐	☐	☐ _____
LEFEBURE Benoît	☒	☐	☐	☐ _____
GILQUIN Stéphane	☒	☐	☐	☐ _____
GUIDO Hélène	☒	☐	☐	☐ _____
ROZENBAJGIER Johan	☒	☐	☐	☐ _____

MAIRIE D'ESCOVILLE

Registre des réunions du Conseil Municipal

BISSON Arnaud	☒	☐	☐	☐ _____
ROUTHIAU Stéphanie	☒	☐	☐	☐ _____
MADELAINE Justine	☐	☒	☐	☒ Pouvoir à N. Flaux
AUTRET Damien	☒	☐	☐	☐ _____

	18h30	18h55		
Nombre de présents * : *	13	14		
Nombre de pouvoirs :	1	1		
Nombre de votants :	14	15		

QUORUM : 8

Secrétaire de séance : Mme ROUTHIAU Stéphanie

Formant la majorité des membres en exercice.

ORDRE DU JOUR

01 - Approbation du compte-rendu du 20 mars 2026

02 – Mandat 2026-2032 : Composition des commissions communales thématiques

03 – Mandat 2026-2032 : Désignation des délégués aux organisme extérieurs

04 – Syndicat scolaire de Troarn : validation de la convention de dissolution

05 – Renouvellement de la demande de changement de canton

06 – SDEC Energie : Devis renouvellement foyer rue des Fresnets

07 - SDEC Energie : Effacement des réseaux rue de Troarn – Etude définitive et Participation communale

08 – BP 2026 – Devis

↳ Logement 72bis rue Pasteur - Remplacement porte d'entrée et remplacement de la chaudière

↳ Logement 31bis rue Pasteur – Remplacement des WC et cabine de douche

↳ Etang communal - Achat de bancs et poubelles

↳ Service technique - Achat d'un taille haie

↳ Bibliothèque – Achat de tapis de sol pour l'accueil des enfants

09 - Informations diverses

10 - Questions diverses

01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 MARS 2026

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026, sans remarques.

Le PV est arrêté et approuvé des membres présents.

Le registre est signé du Président de séance et de la secrétaire de séance.

02 - MANDAT 2026-2032 : COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES THEMATIQUES

(Délibération n°2026-01.04-01 – Préfecture 08/04/2026)

Le maire est Président de toutes les commissions communales

Les vice-présidents peuvent convoquer les membres de leur commission

Le conseil municipal, par 14 voix pour (*dont 1 pouvoir*) :

valide la composition des commissions communales thématiques détaillées ci-dessous pour le mandat en cours.

COMMISSION TRAVAUX

1 vice-président : Mme FLAUX Nadine

5 membres : MM. LABRUDE Eric ; AUTRET Damien ; ROZENBAJGIER Johan ; LEFEBURE Benoît ; Mme ROYEAU-PELTIER Aurélia.

COMMISSION URBANISME – PLU

Cette commission est impliquée en cas de modification ou révision du PLU. (Réunions de travail)

5 membres : MM. HILBÉ Franck ; LEFEBURE Benoît ; Mmes GUIDO Hélène ; FLAUX Nadine ; MADELAINE Justine

COMMISSION FINANCES

Cette commission est réunie plusieurs fois par an afin de faire des points budgétaires et évoquer la gestion des investissements.

5 membres : Mmes FLAUX Nadine ; ROYEAU-PELTIER Aurélia ; MM. HILBÉ Franck ; LEFEBURE benoît ; GILQUIN Stéphane

COMMISSION LOGEMENTS

Cette commission est composée de 2 parties

Partie « attribution » : réunion lorsqu'un logement se libère et qu'il faut le réattribuer

Partie « travaux » : réunion pour discuter des travaux nécessaires dans les logements, les cas d'urgence et intervenir dans la gestion lors des demandes de travaux de la part des locataires.

1 vice-président Mme FLAUX Nadine

4 Membres attribution : Mmes GUIDO Hélène ; TOUROUTE Carolle ; MADELAINE Justine ; M. BISSON Arnaud

2 Membres travaux : MM. AUTRET Damien ; LABRUDE Éric

MAIRIE D'ESCOVILLE

Registre des réunions du Conseil Municipal

COMMISSION CIMETIERE

Partie « administratif » : sollicité en cas par exemple de modification du règlement du cimetière ou de procédure de reprise des tombes.

1 vice-président Mme FLAUX Nadine

2 Membres administratif : Mmes ROYEAU-PELTIER Aurélia ; TOUROUTE Carolle

COMMISSION PATRIMOINE – EGLISE

Cette commission sera réunie pour le suivi des travaux de réfection de l'église principalement et aussi sur les autres éléments de patrimoine de la commune.

1 vice-président Mme BOSCH LHONNEUR Ginette

1 Membre : Mme MADELAINE Justine

COMMISSION COMMUNICATION ET BULLETIN MUNICIPAL

Cette commission sera réunie en fin d'année (septembre / octobre) pour travailler sur la réalisation du bulletin municipal (vérification des informations, contenu du bulletin, suivi des annonceurs)

6 membres : Mmes MADELAINE Justine ; ROUTHIAU Stéphanie ; FLAUX Nadine ; ROYEAU-PELTIER Aurélia ; TOUROUTE Carolle ; M. HILBÉ Franck

COMMISSION FETES ET CEREMONIES

Cette commission sera réunie en début d'année notamment pour prévoir l'organisation des différentes manifestations communales (vœux du maire ; Cérémonie du 6 juin ; repas des aînés ; Noël des enfants).

1 Vice-président : Mme ROYEAU-PELTIER Aurélia

5 membres : Mmes ROUTHIAU Stéphanie ; MADELAINE Justine ; MM. BISSON Arnaud ; ROZENDAJGIER Johan ; HILBÉ Franck

COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

(Délibération n°2026-01.04-02 – Préfecture 08/04/2026)

En application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants.

L'organisation et le fonctionnement de la Commission Communale d'Action Sociale, sont régis par les articles L 123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles et par le règlement intérieur ci-joint.

La commune exerce donc directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au C.C.A.S., ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

Les missions du CCAS seront gérées par une Commission Communale d'Action Sociale, présidée par le maire.

Pour le fonctionnement, les dossiers seront étudiés par la commission et les aides seront proposées par la commission et votées par le conseil municipal.

La question de la confidentialité des dossiers se posant, un règlement intérieur, est proposé. (Document ci-joint).

Registre des réunions du Conseil Municipal

Une proposition des montants mentionnés aux articles 5.1 et 5.2 en ce sens que le montant sera de 150€.

La CCAS est présidée par le maire et composée, à parité, de membres élus en son sein par le conseil municipal, et de personnes nommées par le maire parmi les personnes « participants à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ».

Au moins un membre de la commission sera sollicité en cas de demande d'aide sociale (alimentaire ou financière) pour gérer la constitution du dossier de demande et accueillir les personnes.

Il convient :

- ▶ de composer la Commission Communale d'Action Sociale (C.C.A.S.) et d'accepter l'instauration du règlement intérieur présenté (ci-joint), et de le faire appliquer à compter du jour du vote par le conseil municipal.
- ▶ d'autoriser la vice-présidente et Mme FLAUX Nadine, à signer des bons de secours d'urgence dans la limite de 150 €.

1 Vice-président BOSCH LHONNEUR Ginette

7 membres : MM. GILQUIN Stéphane ; AUTRET Damien ; Mmes FLAUX Nadine ; TOUROUTE Carolle ; GUIDO Hélène ; ROUTHIAU Stéphanie ; ROYEAU-PELTIER Aurélia

Le conseil municipal, par 14 voix pour (*dont 1 pouvoir*) :

- ▶ valide la composition la Commission Communale d'Action Sociale (C.C.A.S.) ci-dessus et accepte l'instauration du règlement intérieur présenté (ci-joint), et de le faire appliquer à compter du jour du vote par le conseil municipal.
- ▶ autorise la vice-présidente et Mme FLAUX Nadine, à signer des bons de secours d'urgence dans la limite de 150 €.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

(Délibération n°2026-01.04-03 – Préfecture 08/04/2026)

La CCID est composée de 7 membres : le maire ou l'adjoint délégué, président, et 6 commissaires.

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double **dressée par le conseil municipal**.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter **24** noms :

- 12 noms pour les commissaires titulaires
- et 12 noms pour les commissaires suppléants

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

La liste de proposition de noms :

- | | | |
|----------------------|-------------------|----------------------|
| - D'HONDT Christophe | - BOISSÉE Denise | - LEPOULTIER Thierry |
| - NEAUD Julie | - VIEL Paul-André | - ABRIOL Christophe |

MAIRIE D'ESCOVILLE

Registre des réunions du Conseil Municipal

- | | | |
|---------------------|----------------------|--------------------|
| - DUPRÉ Claude | - DUTERTRE Pascal | - BRUNET Bernard |
| - LHERMITTE Dimitri | - CARPENTIER Monique | - RAMON Sébastien |
| - GUIDO Ernesto | - OMONT Daniel | - VARCHON Sylvie |
| - SURAIS Maryline | - NAMBOKA Edwige | - ONNO Alain |
| - LHONNEUR Pierre | - ANDRÉ Chantal | - PERRÉE Stéphanie |
| - HERRIAU Carla | - BOIVIN Nicolas | - AUGER Madeleine |

Arrivée de Franck HILBÉ à 18h55

Le conseil municipal, par 15 voix pour (*dont 1 pouvoir*) :

valide la composition des commissions communales thématiques détaillées ci-dessous pour le mandat en cours.

COMMISSION CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

(Délibération n°2026-01.04-04 – Préfecture 08/04/2026)

La commission de contrôle est composée de **3 membres et 3 suppléants** :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou, à défaut, le plus jeune conseiller municipal :

Mme BOSCH LHONNEUR Ginette et M. LABRUDE Éric

- un délégué de l'administration désigné par le préfet ou le sous-préfet :

Mme GARNIER Nieves et Mme CLIQUET BROCHARD Virginie

- un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire :

M. LEBRETON Johanny et M. TOUROUTE Philippe

ELECTION DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES à caractère permanent

(Délibération n°2026-01.04-05 – Préfecture 08/04/2026)

Vu les dispositions de l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT, prévoyant que la commissions d'offres d'une commune de – 3500 habitants doit comporter, en plus du maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

La Liste UNIQUE présente :

MAIRIE D'ESCOVILLE

Registre des réunions du Conseil Municipal

Membres titulaires : MM. AUTRET Damien ; LEFÉBURE Benoît ; ROZENBAJGIER Johan
Membres suppléants : Mmes FLAUX Nadine ; TOUROUTE Carolle ; M. GLIQUIN Stéphane

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : 15

La liste UNIQUE obtient 15 voix.

Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec monsieur le maire, président de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

Membres titulaires : MM. AUTRET Damien ; LEFÉBURE Benoît ; ROZENBAJGIER Johan
Membres suppléants : Mmes FLAUX Nadine ; TOUROUTE Carolle ; M. GLIQUIN Stéphane

03 – MANDAT 2026-2032 : DESIGNATION DES DELEGUES AUX ORGANISMES EXTERIEURS

(Délibération n°2026-01.04-06 – Préfecture 08/04/2026)

Le conseil municipal, par 15 voix pour (*dont 1 pouvoir*) :

valide les délégués aux organismes extérieurs détaillées ci-dessous pour le mandat en cours.

SDEC

2 délégués : MM. AUTRET Damien et LABRUDE Éric

CORRESPONDANT DEFENSE

1 délégué : M. CLIQUET Christophe

CNAS

Comité National d'Action Sociale des agents

1 délégué des élus Mme FLAUX Nadine

1 délégué des agents / correspondant : Emilie Touffet

SIVOM RIVE DROITE DE L'ORNE (syndicat eau potable)

2 Titulaires M. CLIQUET Christophe et Mme FLAUX Nadine

2 Suppléants M. HILBÉ Franck et Mme ROYEAU-PELTIER Aurélia

Collectivités forestières Normandie

1 référent : M. ROZENBAJGIER Johan

04 – SYNDICAT SCOLAIRE DE TROARN: VALIDATION DE LA CONVENTION DE DISSOLUTION

(Délibération n°2026-01.04-07 – Préfecture 08/04/2026)

Présentation de la convention de dissolution du syndicat scolaire de la région de Troarn, détaillant les modalités de cette dissolution suivant les 10 articles et les 5 annexes de celle-ci.

La commune d'Escoville bénéficiera d'un reversement 1 756,86 € et de 166,54€ en reste à recouvrer d'impayé.

Sans débat.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, par 15 voix pour (*dont 1 pouvoir*) :

- **Valide** la convention de dissolution du syndicat scolaire de la région de Troarn et ses annexes.

05 – RENOUELEMENT DE LA DEMANDE DE CHANGEMENT DE CANTON

(Délibération n°2026-01.04-08 – Préfecture 08/04/2026)

Depuis 2016, plusieurs courriers ont été adressés au Sous-Préfet de Lisieux en ce sens. Le courrier en date du 30 septembre 2020 avait retenu l'attention du Sous-Préfet en place à ce moment M. Patrick VENANT, il a été remplacé en novembre 2020 par M. Guillaume LERICOLAIS, la demande de septembre 2021 n'avait pas eu de retour favorable.

En 2024, le sous-préfet M. Guy FITZER, a été informé personnellement de la demande de changement de canton d'Escoville pour quitter Troarn et aller à Cabourg. La demande n'a pas abouti.

Aujourd'hui suite au renouvellement du conseil municipal et l'arrivée du nouveau sous-préfet en janvier 2026 M. MONPIERRE Frédéric, il est opportun de renouveler la demande.

La demande sera également adressée au Préfet du Calvados et au président du conseil Départemental du Calvados.

Sans débat.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, par 15 voix pour (*dont 1 pouvoir*) :

- **Valide** le renouvellement de la demande pour le changement de canton de la commune

06 – SDEC ENERGIE : DEVIS RENOUELEMENT FOYER RUE DES FRESNETS

(Délibération n°2026-01.04-09 – Préfecture 08/04/2026)

Présentation d'un devis établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif au remplacement du foyer 02.029 rue des Fresnets, qui est hors service suite à la dernière tempête.

Le coût total du devis est de 825,56 € TTC.

L'aide financée par le SDEC Energie s'élève à 343,98 €. La participation communale s'élève donc à 481,58 €

Il convient donc,

- de donner un accord pour ces travaux et de donner permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- Également de s'engager à voter les crédits nécessaires en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)
- d'autoriser son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

La collectivité prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

Sans débat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour (*dont 1 pouvoir*) :

- **donne** un accord pour ces travaux et de donner permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- **s'engage** à voter les crédits nécessaires en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)
- **autorise** monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

07 - SDEC ENERGIE : EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE TROARN – ETUDE DEFINITIVE ET PARTICIPATION COMMUNALE

(Délibération n°2026-01.04-10 – Préfecture 08/04/2026)

Présentation du dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est de 85 612.55 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 70 %, sur le réseau d'éclairage de 70 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 70 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à 21 403.14 € (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

Il convient donc de :

- confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange,
- prendre acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- donner permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
- décider du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)
- s'engager à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- s'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 2 140.31 €,

Registre des réunions du Conseil Municipal

- autoriser le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

Sans débat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour (*dont 1 pouvoir*) :

- **confirme** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- **prend** acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange,
- **prend** acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- **donne** permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- **s'engage** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
- **décide** du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)
- **s'engage** à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- **prend** note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- **s'engage** à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 2 140.31 €,
- **autorise** le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

08 – BP 2026 – DEVIS

(Délibération n°2026-01.04-11 – Préfecture 08/04/2026)

Présentation par monsieur le maire de différents devis pour validation :

↳ Logement 72bis rue Pasteur

- Remplacement porte d'entrée : COUDRAY FERMETURES pour **1 945,58 € TTC**

Sans débat.

- remplacement de la chaudière : L'ATELIER DU PLOMBIER pour **6 406,80 € TTC** (prévu au BP 2026)

Sans débat.

↳ Logement 31bis rue Pasteur (prévu au BP 2026)

- Remplacement des WC et cabine de douche : L'ATELIER DU PLOMBIER pour **3 993,38 € TTC** (prévu au BP 2026)

Sans débat.

↳ Etang communal

- Achat de bancs et poubelles : APAEI DE CAEN pour **3 319,92 € TTC** (prévu au BP 2026)

Sans Débat.

↳ Service technique

- Achat d'un taille haie : FAUCON MOTOCULTURE pour **399€ TTC** (prévu au BP 2026)

Sans débat.

↳ Bibliothèque

MAIRIE D'ESCOVILLE

Registre des réunions du Conseil Municipal

- Achat de tapis de sol pour l'accueil des enfants : VASSARD OMB MOBILIER pour **510,16 €** TTC (prévu au BP 2026)
Sans débat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide les devis suivants :

↳ Logement 72bis rue Pasteur : Remplacement porte d'entrée : COUDRAY FERMETURES pour **1 945,58 €** TTC
par 15 voix pour (dont 1 pouvoir)

↳ Logement 72bis rue Pasteur : remplacement de la chaudière : L'ATELIER DU PLOMBIER pour **6 406,80 €** TTC (prévu au BP 2026)
par 1 abstention et 14 voix pour (dont 1 pouvoir)

↳ Logement 31bis rue Pasteur (prévu au BP 2026) : Remplacement des WC et cabine de douche : L'ATELIER DU PLOMBIER pour **3 993,38 €** TTC (prévu au BP 2026)
par 1 abstention et 14 voix pour (dont 1 pouvoir)

↳ Etang communal : Achat de bancs et poubelles : APAEI DE CAEN pour **3 319,92 €** TTC (prévu au BP 2026)
par 15 voix pour (dont 1 pouvoir)

↳ Service technique : Achat d'un taille haie : FAUCON MOTOCULTURE pour **399€** TTC (prévu au BP 2026)
Par 15 voix pour (dont 1 pouvoir)

↳ Bibliothèque : Achat de tapis de sol pour l'accueil des enfants : VASSARD OMB MOBILIER pour **510,16 €** TTC (prévu au BP 2026)
par 15 voix pour (dont 1 pouvoir)

09 – QUESTIONS DIVERSES

- Johan Rozenbajgier intervient concernant la pose des bancs à l'étang, il faudra réfléchir à la réalisation de socles en ciment afin de faciliter l'entretien.

10 - INFORMATIONS DIVERSES

- Dotations 2026 : + 28 751 € par rapport aux prévisions budgétaires
- Début des travaux d'effacement des réseaux rue de Troarn entre la place de la Croix et la sortie de commune vers Troarn à partir du 17/04. Ce seront les derniers effacements de réseaux en agglomération sur la commune.
- Etude en cours pour une mettre en sécurité et réduire la vitesse des véhicules rue de Cagny.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 00.

Mis en ligne le 09 juin 2026

CLIQUET Christophe, président de séance ROUTHIAU Stéphanie, secrétaire de séance